



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 MAI 2022

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	15
Nombre de Conseillers en exercice :	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	12

L'an deux mille vingt-deux, le treize mai, à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Freddy MARTIN ; Georges DUQUESNE ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD ; Romain SIMONET ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Pierrick PINET ; Patricia BONNOT ; Christine BROWAEYS

ABSENTS EXCUSÉS : Florence PILLANT mandat à Dominique BALDERANIS, Pierrick PINET mandat à François BROCARD

ABSENTS NON EXCUSÉS : Joëlle MASSA

Date de la convocation : lundi 9 mai 2022

Secrétaire de séance : Christine BROWAEYS

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1 – Création d'une agence postale communale

Modification de l'intitulé du point unique mis à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la « création d'une agence postale communale », mais de la « création d'un partenariat avec le groupe La Poste » et demande que soit modifié l'intitulé de la délibération.

Questions diverses : néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- ADOPTE le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2022.

1. Création d'un partenariat avec le groupe La Poste :

Monsieur le Maire explique que l'achèvement de la mise en place du partenariat ci-dessous explicité, en admettant que le Conseil Municipal le valide, doit se faire avant la fin de l'année 2022. C'est la délibération de ce jour qui marque le début des actions. Compte tenu du temps nécessaire pour un tel dossier, il n'était pas possible d'attendre le conseil municipal prévu fin juin.

Monsieur le Maire rappelle que la Poste est une Société anonyme à capitaux 100% publics. Il informe les membres de l'assemblée que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau d'environ 17 500 points de contact, dont certains sont gérés en partenariat avec les communes.

Depuis plusieurs années, l'amplitude horaire d'accès aux services de la Poste s'est réduite, entraînant la protestation de la part des usagers (une pétition a recueilli 428 signatures). Plusieurs essais de concertation ont été menés par la commune.

Plus récemment, plusieurs réunions de travail se sont tenues afin d'étudier un projet commun permettant d'apporter une solution postale innovante à la population du bassin saillanson, tout en soutenant l'association Le Forum.

Un cadre contractuel a été établi pour un partenariat, en accord avec l'Association des Maires de France, après désignation, par la commune de Saillans et la Poste pour la gestion d'un « La Poste Relais Economie Sociale et Solidaire », comme suit :

La Poste propose la gestion d'un « La Poste Relais Economie Sociale et Solidaire » offrant les prestations postales courantes, dans les conditions conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », modifiée par les lois n° 99-533 du 25 Juin 1999 et 2000-321 du 12 Avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales, pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Il est donc proposé la création d'un partenariat dans le cadre des partenariats France Services, entre le groupe La Poste et l'association Le Forum. Comme Le Forum est déjà une structure labellisée France Services, c'est l'association Le Forum qui sera porteuse de ce projet.

Ce partenariat permettra la création d'un « Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus » qui proposera les mêmes services qu'une Agence Postale Communale.

Les nouveaux horaires du bureau de poste de Saillans représentant une amplitude horaire de 20 heures hebdomadaires sont appliqués depuis le 4 avril 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en actant la création de ce point relais, La Poste s'engage à rouvrir très rapidement le bureau de poste sur une amplitude horaire de 29 heures hebdomadaires, comme auparavant (les 9 heures supplémentaires seront assurées dans le cadre d'un contrat senior).

L'installation du Forum dans les locaux libérés par La Poste est prévue pour le mois de novembre 2022. Des travaux de réaménagement seront effectués par la commune de Saillans pour cette future installation. La Commission Départementale de Présence Postale Territorial (CDPPT) du mois de Juillet prochain validera l'accompagnement financier comme suit : une participation à hauteur de 50 % du montant des travaux dans la limite de 20 000 €. Le matériel informatique et le point numérique seront installés sous la maîtrise d'ouvrage de la Poste.

Après confirmation par l'association Le Forum, de son appartenance à l'Economie Sociale et Solidaire, il est prévu une indemnité mensuelle de 1209 € (revalorisée tous les ans) versée par La Poste après signature d'une convention avec l'association Le Forum pour une durée de 9 ans, avec tacite reconduction pour une nouvelle période de 9 ans.

Cette indemnité permettra au Forum de pouvoir créer un emploi dédié à la gestion du Point Relais.

De plus l'association Le Forum percevra une prime à l'installation de 3 x 1209 € soit 3627 €

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un partenariat avec le groupe La Poste pour la création d'un « Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus » porté par l'association Le Forum.

Romain SIMONET : regrette la façon dont La Poste a procédé en diminuant progressivement les horaires, tout en cherchant à mettre en évidence la diminution de la fréquentation du bureau de poste. Il s'inquiète de la pérennité du futur « Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus » et de sa capacité à assurer réellement les mêmes services qu'un bureau de poste. Il redoute que la Poste ne tienne pas tous ses engagements.

François BROCARD : rappelle que La Poste est Partenaire France Service. De ce fait un contrat passé avec une association labellisée France Service ne peut que s'en trouver renforcée.

Christine BROWAEYS : demande quel est le loyer actuellement versé par la Poste pour l'occupation des locaux communaux.

François BROCARD : explique que le loyer payé par la Poste est de 600 € par mois. Le Forum est installé dans un bâtiment appartenant à la 3CPS pour lequel il ne paie pas de loyer (et n'a pas l'intention d'en payer s'il déménage). La 3CPS devrait compenser le montant actuellement payé par la Poste.

Christine BROWAEYS : fait remarquer que, la commune n'étant pas cosignataire du contrat du nouveau « Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus », il faudrait au moins qu'elle demande un droit de regard sur ce contrat (garantie de qualité de service, assistance de la Poste en cas de problème,...).

François BROCARD : est d'accord avec la remarque et indique qu'un « droit de regard » sera effectivement demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE MOINS 1 ABSTENTION (Romain SIMONET) des membres présents et représentés, décide :

- ***D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à mettre en place un partenariat avec le groupe La Poste pour la création d'un Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus porté par l'association Le Forum. On note que la commune demandera un droit de regard sur le contrat.***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 39

Questions du Public :

Il est remarqué que Monsieur le Maire aurait pu rappeler quels autres dispositifs auraient pu être mis en place avec la Poste, de façon à pouvoir peser les avantages et les inconvénients de la solution aujourd'hui proposée.

Réponse : ils ont été étudiés en amont de cette séance, un tableau synthétique aurait effectivement pu être présenté, mais en résumé, la formule «Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus » est celle qui permet d'offrir aux habitants l'accès à toutes les opérations effectuées, à ce jour, par un bureau de poste classique sauf le service Western Union qui requiert des actions bancaires spécifiques.

La secrétaire de séance

Christine BROWAEYS

